

1829

Avril 9

Jusqu'ici tout avait parfaitement réussi. Le nombre des écolières avait augmenté. Les pensions et les souscriptions étaient bien payées. On avait fait face à toutes les épreuves. Tout semblait couler comme de source lorsque M. Hoffman vint signifier qu'il fallait quitter la maison parce qu'il allait bâtir sur son lot, ajouter à sa maison et en faire une nouvelle division. A cela il n'y avait rien à dire, il avertissait à tous et il fallait déguerpir au 13 de juin suivant. On se mit en devoir de chercher un autre logement à une distance raisonnable du Séminaire on en trouva plusieurs à un prix exorbitant – 180 à 200 gourdes de loyer : mais refus absolu de la part des propriétaires lorsqu'ils étaient informés que c'était pour tenir école et plus encore une école d'enfants de couleur. Je commençais à perdre courage, ces bonnes filles étaient toutes déconcertées, je ne savais plus quel parti prendre, lorsqu'il me vint à l'idée d'acheter une maison - mais comment la payer n'ayant point d'argent je pensai qu'en proposant à quelqu'un d'acheter une maison en son nom, de la faire assurer pour la totalité de l'achat et de payer les intérêts à 6% de la somme avancée je trouverai quelqu'âme charitable, quelque personne riche qui consentirait à me rendre ce service, d'autant plus qu'il n'y avait aucun risque à courir pour la personne qui avancerait ainsi son argent. N'exigeant de mon côté aucune autre condition sinon que je pourrais considérer la maison comme m'appartenant avec l'assurance qu'après le paiement total de la somme la personne au nom de laquelle la maison aurait été achetée m'en passerait définitivement la vente. /5/

Je fis part de ce plan à M. Elder et à M. Tessier. Ils l'approuvèrent et me dirent que comme c'était une manière très sûre de placer de l'argent, je trouverais infailliblement quelqu'un qui me rendrait ce service. Je pensais de suite à MM Ch. Carroll et Robert Oliver et je pris de suite la résolution d'aller leur faire une visite et leur présenter une demande. Je recommandai la chose à Notre Seigneur. Je dis deux fois la messe à cette intention enfin le vendredi 6 mai 1829, je sortais du Collège pour me rendre chez M. Carroll ou plutôt chez Mme. Laviss sa petite fille que je voulais intéresser à cette affaire, lorsque je vis à la porte du Séminaire la voiture de cette dame : j'hésitai un instant si j'irais ou non la trouver dans le Séminaire. Mais considérant qu'il était plus poli d'aller chez elle, je remis la partie au lundi suivant, 9 mai.

Mai 7

Ce matin à 8 heures, le Docteur Chatard est venu dans ma chambre, après s'être informé de ma santé et causé de choses et d'autres, il me demanda où j'allais placer l'école, étant obligé de quitter la maison de M. Hoffman. Je lui répondis que je n'en savais encore rien, que j'étais vraiment embarrassé et je lui fis part du plan que j'avais formé et de la visite que je comptais faire le lundi à M. Carroll.

Pourquoi aller si loin me dit-il? J'ai votre affaire et je vous vendrai une maison aux conditions que vous offrez. Elle est grande, belle et bien située. Si vous voulez, nous irons la voir ce soir. Persuadé que la maison dont il parlait était celle qu'il possède dans Pennsylvania Avenue. Je lui répondis que je connaissais la maison dont il parlait, qu'elle était trop petite, qu'elle ne pouvait pas me convenir. /6/

Non me dit-il. Vous ne connaissez pas la maison que je possède dans Richemont Street. C'est d'elle dont je vous parle, elle vous convient parfaitement. Nous convînmes d'aller la voir le lundi suivant à cinq heures du soir. Effectivement, le lundi 9 mai, nous nous y rendîmes avec M. Elder, nous visitâmes la maison; elle nous parut grande. Elle est bien située, comme l'avait dit le Docteur et parfaitement convenait à l'œuvre à laquelle je la destinais. Je bénissais dans mon cœur Notre Seigneur de sa bonté envers ces pauvres filles. Enfin M. Chatard qui avait acheté cette maison quelques années auparavant \$2800 me la laissa pour \$2000 à la condition de lui payer l'intérêt de cette somme à 6% me laissant la liberté d'en

acquitter le capital quand et comme je le pourrais. Je n'ai pu m'empêcher d'y reconnaître le doigt de Dieu et tout en m'écriant « Digitus Dei est hic » je l'en ai remercié du plus profond de mon cœur et j'ai engagé ces bonnes filles à l'en remercier également. M. Chatard était persuadé que le locataire qui occupait la maison sortirait aussitôt qu'on lui aurait signifié, un mois d'avance, qu'il eut à la quitter de manière qu'au 13 juin suivant nous espérions pouvoir prendre possession de la nouvelle maison. Il demanda une semaine pour se décider mais la loi lui étant favorable et exigeant qu'un locataire fut averti par écrit 6 mois d'avance, il avait droit de l'occuper jusqu'au 9 mars 1830. L'avertissement ne pouvait lui être signifié que le 9 septembre précédent enfin tout ce qu'on put obtenir de lui fut qu'il consentirait à rendre la maison le 9 de Xbre². Cependant il en vint par la suite, à composition et quitta définitivement la maison le 12 8bre³ 1829 mais il avait fallu louer une autre maison au coin de Georges Street, du Docteur Perkin /7/ qui après bien des difficultés consentit à me la louer pour neuf mois de manière qu'au 19 8bre je me trouvai en possession de deux maison : mais c'était un mal sans remède. Il fallut bien en passer par là et se soumettre avec patience à porter cette nouvelle croix que Dieu, dans sa bonté et dans ses vues toutes paternelles pour ce nouvel établissement, lui avait préparée.

1^{er} juin

Les sœurs se préparent à quitter la maison de M. Georges Hoffman pour aller occuper celle de M. Perkin. Elles me présentent comme novice une jeune personne de 19 ans qu'elles ont élevée et qui vit avec elles depuis plusieurs années. Il y a six mois qu'on m'avait averti qu'Almaïde Duchemin désirait se joindre aux trois autres sœurs comme cette jeune personne est très pieuse et que d'ailleurs elle est très capable de rendre de grands services à l'institution. J'ai cru, après avoir pris l'avis de M. Tessier, devoir consentir au désir de ces bonnes filles et permettre que la jeune personne qui depuis un an suit tous les exercices de la communauté, se disposât comme les trois premières, à faire ses vœux le 2 de juillet prochain. Depuis quelques temps je m'étais occupé à écrire des règles pour les sœurs. Enfin, mon travail étant fini, je le remis à M. Tessier pour qu'il y fit les corrections que, dans sa sagesse, il croirait convenables. Après les avoir lues bien attentivement, y avoir fait quelques corrections, il me les remit avec la note suivante pour Monseigneur l'Archevêque à qui je les portais de suite.

Copie de la lettre de M. Tessier

3 juin

Most Reverend Sir,

The Rev M. Joubert has communicated to me one year ago, the project he had /8/ made of a pious and religious society, for the Christian education of young coloured girls; to be composed of some pious coloured women who are desirous to consecrate themselves to this charitable work; in which they have already been occupied more than one year their names are: Elisabeth Lange, Marie Rose Bouëgue, Marie Magdeleine Ballas and Marie Therèse Duchemin.

They are all my spiritual daughters, for these many years past and I look upon them as qualified for the society. Rev M. Joubert has written the various rules by which that society is

² décembre

³ octobre

to be governed and I see nothing in those rules, but what may tend to their common utility and that of the children to be entrusted to their care. You will please to read and examine them by yourself and to give them if your judgment is so, your approbation. I believe that great good may proceed from the education of these poor coloured children, hitherto so much neglect.

Rev. Mr. Joubert will explain the whole plan to your reverence – Your most obedient servant

B.re⁴ 3.rd of June 1829 – John Tessier.

Muni du certificat du Vénérable M. Tessier je me rendis de suite chez Monseigneur l'Archevêque à qui je remis le livre des règles. Enfin, le cinq juin, Monseigneur me le rendit avec l'approbation suivante.

5 Juin

Baltimore, 5 juin 1829

Having read attentively the foregoing rules, formed for the oblates sisters of Providence, I give my entire approbation as to their being adopted by that religious society and at the same time highly approve of so useful an institution which promises to be very beneficial to religion and to the community at large.

Signed

+ James Arch. of Baltimore /9/

The Rev Mr. Joubert is appointed Director of the said Society and authorized to perform all the duties attached to the charge.

Balt. June 5th 1829

Signed + James Archp. of Bal.

Malgré l'approbation que venait de donner Monseigneur ces bonnes filles paraissaient inquiètes et toutes découragées elles m'avouèrent que d'après tout ce qu'elles avaient entendu dire, l'obéissance seule pourrait les déterminer à prendre l'habit religieux. J'avais bien moi-même entendu parler. Je savais déjà que plusieurs personnes qui avaient approuvé l'idée d'élever une école, désapprouvaient hautement celle de former une maison religieuse et surtout ne pouvaient se faire à l'idée de voir ces pauvres filles (des filles de couleur) porter l'habit religieux et se constituer en communauté religieuse. J'avais beau leur représenter qu'elles devaient mépriser tous ces bruits, que ces difficultés étaient ordinaires dans le commencement de toute espèce d'établissement qu'elles devaient se reposer sur la pureté de leurs intentions que, quoique leurs vues fussent mal interprétées par certaines personnes, elles devaient mettre toute leur confiance en Dieu qui, jusqu'ici, semblait avoir béni leur œuvre, qu'il ne fallait pas s'arrêter au jugement des hommes qui ne jugent souvent des choses qu'à travers leurs passions et leurs préjugés. Je ne pus me défendre d'une certaine crainte. Je résolus de faire part de tout ceci à Monseigneur l'archevêque : en effet, je fus lui faire une visite le 17 juin.

⁴ Baltimore

17 juin

Je lui fis part de toutes mes craintes mais je le trouvai parfaitement au fait de la chose ; il en savait même beaucoup plus que moi. Il me conseilla de ne point me décourager. Voici ses propres paroles « M. Joubert, ce n'est /10/ pas à la légère mais avec réflexion que j'ai approuvé votre projet. J'ai cru y voir le doigt de Dieu ! ne nous opposons pas à sa Sainte Volonté. Je sais tout ce que l'on dit. D'ailleurs ne suis-je pas maître d'établir dans mon diocèse, dans ma ville épiscopale tout établissement religieux quelconque ? Le vôtre est unique dans son genre, il ne devrait porter ombrage à personne. Je vous engage, je vous ordonne même de continuer l'œuvre que vous avez entreprise. Je vous promets de protéger ce nouvel établissement. Un jour viendra ou l'on vous rendra justice. C'est en vue de Dieu que vous agissez, c'est pour Sa plus grande gloire. Il se manifestera un jour. Allez tranquillement, humblement et ne faites point attention à tout ce qu'on pourra dire ».

J'ai suivi constamment les avis de Monseigneur dans tout ce que j'ai fait. J'ai recommandé aux bonnes sœurs d'agir en tout avec humilité et confiance en Dieu. Je leur ai fait part de la conversation que j'avais eue avec Monseigneur et des encouragements qu'il m'avait donnés. Elles en ont rendu grâce à Notre Seigneur et depuis ce moment, elles se préparent à la grande action qu'elles doivent faire le 2 de juillet prochain. Jour de la Visitation de la Ste Vierge, première patronne de leur maison.

24 juin

Aujourd'hui, Elisabeth Lange, qui doit prendre le nom de Sœur Marie, a été nommée Supérieure pour les trois années suivantes

2 juillet

Monseigneur l'archevêque ayant accordé la permission de dire la messe dans la maison des sœurs, elles élevèrent un autel dans la chambre même de l'école avec toute l'élégance qui leur fut possible. Elles y mirent toute leur adresse et tous les soins dont elles /11/ étaient capables. J'en fus enchanté, lorsque je le vis, elles avaient invité à la cérémonie un certain nombre de dames et leurs amies particulières. Je commençai la messe à 6 heures du matin. Après l'évangile, je fis une instruction sur les grands avantages de la vie religieuse et sur les récompenses promises par Notre divin Maître à ceux qui abandonnent tout ici bas pour se donner à Lui et le suivre. A la fin de la messe, à laquelle les quatre postulantes communièrent, ainsi que presque toutes les personnes qui étaient présentes, elles s'avancèrent au pied de l'autel, alors je leur adressai encore quelques paroles d'édification et d'encouragement. Je lus les prières et je bénis les croix. Ensuite, les quatre sœurs firent à voix haute leur profession telle qu'elle se trouve dans le livre des cérémonies adoptées pour la profession des Sœurs Oblates de la Providence.

Elisabeth Lange reçut le nom de Sr Marie ; Marie Magdeleine Balas, celui de Sr Françoise, Marie Rose Bouegue, celui de Sœur Rose, Marie Thérèse Duchemin, celui de Sœur Marie Thérèse.

13 août

Les vacances ont commencé aujourd'hui, l'école étant si nouvelle, les petites filles si peu avancées, il n'y a point eu de distribution de prix, il a été décidé qu'on ne commencerait que l'année prochaine. Les vacances dureront jusqu'au 1^{er} septembre.

1^{er} Septembre

Aujourd'hui mardi 1^{er} septembre, les classes ont recommencé avec un plus grand nombre d'écolière. Enfin, tout promet les plus heureux succès. Les sœurs sont pleines de zèle et pour leur propre sanctification et pour le bien des enfants qui leur sont confiées. Jusqu'ici tout va très bien. Dieu bénit visiblement /12/ cette petite communauté. Le nombre des écolières va en augmentant ; on a jusqu'ici fait face à toutes les dépenses.

4 septembre

Aujourd'hui, M. le Directeur a assemblé les sœurs pour leur faire part de la proposition faite par Marie Betzy Duchemin qui désire se joindre à la société ; mais que des affaires retiendrait encore dans le monde près de deux ans. Elle offre de payer sa dot et de plus le loyer de l'appartement qu'elle doit occuper dans la maison jusqu'au moment où elle sera libre d'embrasser l'état religieux. Elle demande à suivre les règles comme ses sœurs toutes les fois qu'elle séjournera dans la maison et qu'en conséquence cela compte d'autant sur le noviciat qu'elle aura à faire à son entrée définitive. La chose ayant été vivement autorisée et Betzy Duchemin étant bien connue et considérée comme une personne bien capable de rendre service à l'institution, on a été unanimement d'avis de consentir à sa demande.

La même proposition a été faite par Eugénie Labatte, c'est-à-dire qu'elle payerait le montant de sa dot et le loyer de la chambre qu'elle occupe dans la maison, jusqu'à ce qu'elle se décidât à se faire religieuse et qu'elle prendrait les repas avec les sœurs toutes les fois qu'elle ne serait pas occupée en ville, mais qu'elle ne pourrait rien exiger au-delà de ce que l'on donne aux sœurs pour leur nourriture et que quant à toutes autres dépenses tant en santé qu'en maladie, elle seraient entièrement à sa charge. Il est bien entendu que dans le cas seulement où elle deviendrait sœur, la maison serait chargée de son habillement. On a été également d'avis de consentir à sa demande. /13/

21 8bre

Le 21 octobre, Monseigneur l'archevêque et Nos Seigneurs les évêques de Bardstown, de Boston, de St Louis et Messieurs Bruté, Jean-Jean et Blanc ont honoré les sœurs de la Providence d'une visite ; ils sont entrés dans les plus petits détails, ont visité la maison et examiné quelques unes des écolières. Ils ont paru très satisfaits de cet établissement et m'ont fortement encouragé à continuer cette bonne œuvre. Ils m'ont dit qu'ils étaient persuadés que Dieu bénirait cet établissement qui promettait d'être très utile à la religion et à la société en général. Au moment où ils allaient se retirer, j'ai prié Monseigneur l'archevêque de donner sa bénédiction aux sœurs. Il s'y est refusé en disant que c'était une institution de son diocèse et qu'il la leur donnait tous les jours, mais en même temps, il a bien voulu prier Monseigneur Flaget, comme le plus ancien des évêques de l'Union, de vouloir bien bénir ces humbles servantes de Jésus-Christ. Alors, Monseigneur Flaget leur a adressé quelques paroles d'édification ensuite levant la main pour les bénir, il s'est arrêté et les comptant des yeux, il leur a dit ces paroles mémorables « Vous n'êtes encore que quatre, dans deux ans vous serez douze. Au Nom du Père, du Fils et du St Esprit amen ».

3 Novembre

Monseigneur l'évêque de Charlestown est venu me prendre au séminaire pour aller chez les sœurs. Il m'a dit que n'ayant pu y aller avec les autres évêques et ayant entendu les rapports favorables de leurs grandeurs qui étaient très satisfaits de cet établissement, il s'était promis de ne point quitter la ville sans l'avoir visité lui-même. En entrant dans leur maison, il me demanda à lire leurs règles et leur constitution, il les parcourut pendant près de trois quart /14/ d'heure. Il en parut fort content et me dit qu'elles étaient bien sages, qu'il approuvait beaucoup une pareille institution, qu'elle produirait un grand bien et qu'il se proposait d'en

établir une semblable dans son diocèse où il avait un vaste nombre de personnes de couleur, qu'il était juste que Monseigneur l'archevêque leur en donnât l'exemple. Ensuite, il visita toute la maison et parut vouloir entrer dans les petits détails, fit beaucoup de questions aux sœurs, examina les écritures des enfants, leur canevas, ces bonnes filles étaient enchantées et tout émerveillées de la bonté, de la politesse avec laquelle il s'entretenait avec elles. Il finit par leur adresser un petit discours d'édification et d'encouragement et leur donna sa bénédiction. En se retirant il me dit qu'il était très content de tout ce qu'il avait vu.

21 Xbre⁵

Les réparations étant finies dans la maison de la Rue Richemont, les sœurs ont définitivement pris possession de cette maison. Elles y ont couché aujourd'hui pour la première fois. Les réparations absolument indispensables pour faire de cette maison un couvent de religieuses ont coûté \$250.39.

26 Xbre

Aujourd'hui, fête de St Etienne, j'ai béni avec les cérémonies prescrites, la nouvelle maison des sœurs. J'ai également béni la Croix et la Statue de la Sainte Vierge qui doivent rester dans le grand parloir.

⁵ décembre